

Parcours de soins coordonné

Pour assurer la prise en charge par le système d'**affection de longue durée (ALD)** des examens prescrits, le patient doit suivre le parcours de soins coordonné issu des recommandations de la Haute Autorité de santé.

Le médecin traitant est le professionnel de santé de référence qui adressera le patient aux différents médecins spécialistes en fonction des exigences suivantes :

— Consultation chez le diabétologue :

- si présence ou découverte de complications,

- si l'équilibre glycémique reste insuffisant malgré les adaptations de traitement pendant plus de 6 mois,
- si la définition ou l'atteinte de l'objectif glycémique pose des difficultés, en cas de doute sur la classification du diabète, en cas de recours à l'insulinothérapie intensive.

— Consultation chez le cardiologue :

- en cas de symptômes, de nécessité de réaliser des examens supplémentaires, notamment un ECG non réalisable chez le médecin traitant.

Parcours de soins et examens recommandés

QUAND	EXAMEN	POURQUOI	PRISES EN CHARGE ET REMBOURSEMENTS
A chaque consultation	 Mesure du poids et de l'indice de masse corporelle	Détecter une éventuelle surcharge pondérale et une hypertension artérielle → Faire le point sur l'équilibre glycémique, l'alimentation, l'activité physique, la prise des traitements, le tabagisme et statut vaccinal	ALD
	 Mesure de la tension artérielle		
Tous les 3 à 6 mois selon équilibre du diabète	 Bilan glycémique	Évaluer l'équilibre du diabète et les risques de complications → Dosage HbA1c	ALD
Au moins 1 fois par an	 Bilan rénal	Dépister les complications rénales → Mesure du débit de filtration glomérulaire (DFG) et du rapport albuminurie sur créatininurie (RAC)	ALD
	 Bilan lipidique	Évaluer les risques cardiovasculaires → Dosage des taux de cholestérol total, HDL, LDL, triglycérides et calcul du rapport total sur HDL	ALD
	 Bilan cardiologique	Dépister les complications cardiaques → Électrocardiogramme au repos, si besoin consultation cardiologique	ALD
	 Examen du fond d'œil	Dépister d'éventuelles atteintes de la rétine → Fond de l'œil par ophtalmoscopie ou photographie du fond d'œil (rétinographie non midriatique)	ALD : 1 fois/an si diabète déséquilibré ou insulinothérapie
	 Bilan dentaire	Dépister les lésions dentaires et des gencives, pouvant augmenter le risque de maladie cardiovasculaire	ALD
	 Examen des pieds	Vérifier l'état et la sensibilité des pieds (test au monofilament de 10g)	Grade 0 et 1 : 1x/an Grade 3 : 8x/an (ou 6x si pas de plaie)

QUAND	EXAMEN	POURQUOI	PRISES EN CHARGE ET REMBOURSEMENTS
En cas de besoin	 Consultation psychologue	Accompagnement psychologique	Prise en charge possible via le dispositif Mon soutien psy
	 Psychiatre	Détection des troubles anxieux de l'humeur ou des conduites alimentaires (TCA)	Droit commun
	 Consultation diététicien nutritionniste	Bilan et rééquilibrage alimentaire	Pas de prise en charge individuelle Prise en charge possible si indiquée dans le cadre d'un programme d'ETP (déclaré à l'ARS)
	 Professionnel de l'activité physique adaptée	Activité physique adaptée à sa condition physique	Prise en charge possible en Maison sport santé (MSS) ou par des programmes d'ETP
	 Tabacologue	Aide au sevrage tabagique	Prise en charge possible des consultations de médecin tabacologue et des traitements nicotiniques de substitution Tabac info service et dispositif Sophia

En complément des soins et examens recommandés, les patients peuvent être orientés vers des acteurs de terrain mobilisés au quotidien pour bénéficier d'accompagnements adaptés et de services complémentaires à leur prise en charge médicale. Parmi ces acteurs figurent les associations de patients, les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP),

les dispositifs d'appui à la coordination (DAC), les réseaux de santé, ainsi que le programme Sophia proposé par l'Assurance Maladie. Ce programme offre un accompagnement individuel assuré par des infirmiers conseillers en santé, ainsi que des ressources numériques d'information et de sensibilisation accessibles sur Ameli. —



Fédération Française
des Diabétiques

POUR EN SAVOIR PLUS

www.federationdesdiabetiques.org
contact@federationdesdiabetiques.org
 01.40.09.24.25

Créée en 1938, reconnue d'utilité publique en 1976 et agréée depuis 2007 par le ministère de la Santé, la Fédération Française des Diabétiques est une association de patients, au service des patients et dirigée par des patients. Avec son **réseau d'environ 100 associations et délégations locales**, elle a pour vocation de **représenter les 4 millions de personnes** atteintes de diabète.

Ses missions

-  **Inform**, accompagner et prévenir.
-  **Défendre** individuellement et collectivement les patients.
-  **Soutenir** la recherche et l'innovation.

La Fédération finance majoritairement ses actions grâce à la générosité du public.



Les informations contenues dans ce document sont à jour de la dernière recommandation de la Haute Autorité de santé sur la stratégie thérapeutique du patient vivant avec un diabète de type 2 (2024) et ont été validées par un comité scientifique.